

Événements à venir :

- Fête du don : elle se déroulera à partir de samedi 23 septembre à 13 h 30 dans les locaux de l'ESAT (rue des cités) et se poursuivra la journée du dimanche 24 sous la halle à Vannes-le-Châtel (repas partagé). L'objectif est de faire connaître toutes les belles initiatives qui se vivent sur le territoire et de permettre à un plus grand nombre de personnes de se rencontrer, d'échanger autour du don sous toutes ses formes.
- 500^{ème} anniversaire de la mort de Hugues des Hazards - 74^{ème} évêque de Toul (1454-1517) : Journée organisée par l'association pour la sauvegarde du patrimoine architectural et culturel de Blénod-les-Toul le dimanche 15 octobre (banquet populaire Renaissance, défilé, grand concert) : s'adresser à Fabienne Voison au 06.70.04.16.65

Différentes dates ont été retenues pour les manifestations 2018 :

Vœux du maire : dimanche 14 janvier à 11 h 00

Brocante : dimanche 29 avril

Fête patronale : les 23 et 24 juin avec le pot offert par la commune le samedi à 18 h 00

Journée Pizza : dimanche 9 septembre

Le Comité des Fêtes lance un appel aux habitants souhaitant participer bénévolement à l'organisation des diverses manifestations telles que pizza, brocante, repas des anciens...

Bulletin municipal mairie Allamps.
Directeur publication : J-F. Baltard.
Comité de rédaction : conseillers municipaux.
Crédits photos : mairie.

7 conseillers municipaux sont présents (3 pouvoirs ont été remis).

Mme Dangelser est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux informations diverses.

**Dans ce numéro**

Les délibérations

du 15/9/2017

Informations diverses

Les événements à venir

Délibérations :**1. Office National des Forêts – travaux d'abattage/débardage**

Le conseil a retenu à l'unanimité l'entreprise Claude Chenin pour l'abattage et le débardage des arbres dans les parcelles 3, 6 et 19 à 21.

2. Exploitation des installations thermiques – groupement de commandes organisé par la communauté de communes

Le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes pour la révision des chauffages des bâtiments communaux. Jean-François Baltard est désigné titulaire et Sylvie Eifler, suppléante, pour participer à la commission d'appel d'offres.

3. Attribution d'une subvention

Le conseil vote une subvention de 700 € pour l'amicale des élus Allamps-Bulligny-Barisey la Côte pour le feu d'artifice de juillet dernier.

4. Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, par 3 pour, 2 contre et 2 abstentions, admet en non-valeur la somme de 107,07 € pour des factures non réglées correspondant à l'antenne collective pour une famille qui a déménagé en 2008. Néanmoins, les poursuites continuent.

5. Lotissement communal

Le conseil approuve à l'unanimité le dernier compte de gestion du receveur municipal relatif au budget du lotissement qui a été clôturé fin 2016.

6. Licence IV – désignation d'un exploitant – prise en charge de la formation

Le conseil municipal a fait l'acquisition de la licence IV de débit de boissons géré autrefois par le relais des verriers. La commune va assurer elle-même cette gestion mais il convient de désigner un exploitant qui ne peut pas être un membre du conseil municipal. Le Président de la MJC, Bernard Lemaire, est désigné à l'unanimité pour assumer cette fonction.

Questions diverses :

- L'agent d'entretien a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre prochain. Il est proposé de créer un poste à temps non complet à raison de 20 h/semaine modulable dans l'année. Les personnes intéressées, titulaire du permis de conduire, peuvent déposer leur candidature en mairie. Un groupe de travail définira les besoins liés au poste et étudiera les candidatures. Publicité va être faite auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale.
- Le contrat aidé de l'animatrice au service périscolaire n'est plus pris en charge par l'Etat ; le contrat a néanmoins été reconduit jusqu'en juillet 2018 et sera financé sur les fonds propres de la commune.
- Le règlement de l'accueil périscolaire est actualisé et sera distribué aux familles utilisant le service.
- La commune va procéder au busage du fossé situé devant la future maison de santé, rue des cités ; le devis s'élève à 9.717 € HT.
- Alimentation eau potable : bien qu'il y ait eu des précipitations ces derniers jours, la période d'étiage est en cours et il faudra encore quelques mois pour voir les réserves en eau revenir à la normale. La source de Bonne Fontaine qui alimente le village était d'un débit de 160 m³/jour mi-août ; elle est à 130 m³ à ce jour. Le lavage des véhicules est donc fortement déconseillé même si l'arrêté préfectoral de restriction d'eau qui allait jusqu'au 15/9 n'a pas été reconduit.

Informations diverses :

- Opération « brioches de l'amitié » : elle se déroulera la semaine du 2 au 8 octobre ; merci de réserver un bon accueil aux bénévoles qui passeront chez les habitants.
- Relevé des compteurs d'eau : il sera effectué par les conseillers municipaux à partir de la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

- La Croix-Rouge va entreprendre une campagne de sensibilisation et ira à la rencontre des habitants durant une période de 3 jours.
- 4L Trophy – Edition 2018 : un jeune du village va participer à ce rallye étudiant long de 6.000 km à travers la France, l'Espagne et le Maroc pour rejoindre Marrakech où l'équipage devra transporter au minimum 50 kg de fournitures scolaires et vêtements sportifs et a sollicité un partenariat avec la commune. Le conseil propose que ce projet soit présenté lors d'une soirée.
- Le sous-préfet a accepté la démission de Jean-Marie Charon, conseiller municipal, en date du 25 juillet dernier.
- GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : la communauté de communes sera compétente en la matière à compter de 2018 et sera donc chargée de la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues ; cette prise de compétence n'est pas sans incidence financière pour les communes.
- DEFI Familles à Energie Positive Terres de Lorraine : Une action simple pour le climat, Famille à Energie Positive !

Familles à Energie Positive, c'est une action nationale pour apprendre à faire des économies de sous, d'énergie et de gaz à effet de serre (4.500 familles participantes en 2016). Vous en avez peut être entendu parler l'an dernier car 470 lorrains de 35 équipes ont participé, y compris tout près de chez nous. En moyenne, chaque famille a économisé 200€ et 250 kg de gaz à effets de serre ! Soit 42 tonnes de CO2 économisés en Lorraine grâce à des écogestes simples et qui ne coûtent rien !

Pour s'inscrire, c'est très simple : dès que possible, vous vous rendez sur www.lorraine.famille-a-energie-positive. Vous vous inscrivez dans la zone « Pays Terres de Lorraine », dans l'équipe la plus proche, ou en attente d'équipe. Rapidement, une réunion d'information vous sera proposée près de chez vous pour vous donner les détails pratiques, vous remettre un guide 100 écogestes et rencontrer d'autres participants. Vous pouvez aussi contactez Guillaume MATTHÄUS, animateur du défi, au 07 81 47 90 10 ou faep@asso-ler. Et surtout trouver d'autres participants par tous les moyens !